

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement
 Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : _____ N° d'enregistrement : _____
 Dossier complet : _____

1. Intitulé du projet
 Equipement des forages F3 et F4 du bourg de Papaïchton.

2.1 Personne physique
 Nom _____ Prénom _____
2.2 Personne morale
 Dénomination ou raison sociale _____ Commune de Papaïchton
 Nom, prénom et qualité de la personne _____ DEIE Jules, Maire
 habilité à représenter la personne morale
 RCS / SIRET

2	1	9	7	3	3	6	2	3	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17-b) Dispositif de captage des eaux souterraines	L'exploitation des forages F3 et F4 permettra de prélever un volume d'environ 255 500 m3/an. Les prélèvements s'effectueront dans la nappe aquifère (aquifère de socle dans la zone fracturée) avec un débit de 30 m3/h pour F3 et 5 m3/h pour F4, et un fonctionnement de 20h/24h.
27-a) Forage pour l'approvisionnement en eau	Les forages F3 et F4 ont respectivement une profondeur de 80.60 et 89 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
 Le projet consiste en l'équipement des forages F3 et F4, réalisés en 2018 afin d'augmenter la ressource disponible en eau potable sur la commune de Papaïchton. Il s'agit donc de rélier ces forages aux équipements existants.

4.2 Objectifs du projet
 La commune de Papaïchton regroupe 8 034 habitants dont 5 000 situés dans le bourg (Insee 2016). L'alimentation en eau potable du bourg se fait à partir des forages F1 et F2 réalisés en 2001.

Il est noté une diminution de la productivité des forages F1 et F2 qui ne fournissent plus au total que 10 m3/h environ et sont sollicités en permanence. Au cœur de la saison sèche, des coupures sont instaurées chaque nuit afin d'assurer une distribution continue dans la journée.

Par ailleurs, avec l'accroissement rapide de la population, à l'horizon de 10 ans plus de 400 m3/j seront nécessaires pour satisfaire la demande en eau.
 En 2016, une prospection hydrogéologique a conduit à la réalisation de deux forages F3 et F4 dimensionnés pour l'exploitation. La capacité totale de production de ces deux forages estimée à 700 m3/j doit permettre de satisfaire la demande future en eau.

Le projet fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants de Papaïchton.

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation
 Les prélèvements effectués sur les forages F3 et F4 correspondent à des débits respectifs de 30 et 5 m3/h. L'eau pompée sera envoyée dans une bache de reprise où se situera la chloration et l'équilibrage du PH. L'eau ainsi traitée est envoyée dans le réservoir de stockage de 500m3 et distribuée gravitairement.

Il y aura des maintenances des ouvrages :
 - régulière concernant l'électromécanique (état des pompes, équipement électrique, vérification des équipements de sécurité)
 - moins régulière concernant l'état des forages en eux même.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Un dossier de déclaration préalable des travaux a été déposé à la DEAL pour la réalisation des forages en date du 02/06/2019.
 Le projet a fait l'objet d'un avis positif de l'ARS et l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de l'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution et de l'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution est en cours.
 Les disponibilités en eau, les mesures de protection à mettre en oeuvre et la définition des périmètres de protection des captages ont fait l'objet de l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique conformément à l'article R.1324-6 du code de la Santé Publique en date du 06/11/2019.
 Le projet fait également l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau selon la rubrique 1.1.2.0 (en cours).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur Forage F3	80,60 m
Débit maximal d'exploitation forage F3	30 m ³ /h
Chambre de pompage F3	54,10 et 56,90 m/sol
Périmètre de protection rapproché F3	28 ha
Profondeur forage F4	89,60 m
Débit maximal d'exploitation forage F4	5 m ³ /h
Chambre de pompage F4	36,88 à 85,44 m/sol
Périmètre de protection rapproché F4	6 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe dans le bourg de Papaïchton qui est localisé sur le bord du fleuve Maroni, à l'ouest de la Guyane.
 Les nouveaux forages F3 et F4 sont situés sur une parcelle cadastrée n° 362 0F00 35 ».

Coordonnées géographiques

Long. ° ° ' " Lat. ° ° ' "
 Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b) c) d), 10° 11° a) b) 12° 13° 22° 32° 34° 38° 43° a), b) de l'annexe a l'annexe k, l, 22-2 au code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ° ' " Lat. ° ° ' "
 Point d'arrivée : Long. ° ° ' " Lat. ° ° ' "
 Communes traversées :
 Le projet est situé sur la commune de Papaïchton.
 Les coordonnées GPS du forage F3 sont : Long. : 54°30' O et Lat. : 3°48'33" N du forage F4 : Long 54°8'31" O et Lat 3°48'46" N

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'autre-mer, voir notice explicative

Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARTEMI, disponible sur le site de chaque direction régionale.
 Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique « Connexion », la possibilité de consulter les sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le tableau.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Le projet est située sur la commune de Papaïchton.

Sur les territoires d'une commune littorale ?

Le projet se situe à l'intérieur du parc Amazonien de Guyane

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation naturelle ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de développement durable arrêté ou le plan d'occupation des sols d'une collectivité ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone d'attente avant fait d'acte d'urbanisme ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel!
Engendrer-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements s'effectueront dans la nappe aquifère (aquifère de socle dans la zone fracturée) avec un débit de 30 m3/h pour le forage F3 et 5 m3/h pour le forage F4.
Implique-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'influence de l'exploitation des forages sur la nappe d'eau souterraine ont fait l'objet de modélisation et de l'avis de l'hydrogéologue agréé. Les prescriptions énoncées par l'hydrogéologue concernant l'exploitation de la nappe seront respectées. (cf Annexe 8).

Ressources

Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement lors de la pose des canalisations d'adduction d'eau et de la réalisation des bassins brises charges, pour les deux forages.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour réaliser la dalle autour des forage et pour réhabiliter la bache de reprise. Il sera utilisé autant que possible des agrégats naturels roulés disponibles sur place. Le reste des matériaux sera transporté depuis la côte et Saint Laurent du Maroni. Le ciment et le gravier grossier pourraient provenir du littoral et le sable serait produit sur place.

Milieu naturel

Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

Les forages F3 et F4 sont situés à proximité de deux forages existants F1 et F2 déjà exploités pour l'eau potable sur la commune et qui ont déjà fait l'objet d'un périmètre de protection rapproché défini par un hydrogéologue agréé. L'avis rendu par l'hydrogéologue conformément à l'article R.1324-6 du code de la Santé Publique sur le projet d'exploitation des forages F3 et F4 intègre dans ses prescriptions, la présence des forages existants F1 et F2. Les PPR ne se superposent pas.
(Cf. Annexe 7 et 8)

Lequel et à quelle distance ?

T.O

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones de sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Non Oui

Les forages se situent dans des secteurs de friches boisées et d'abattis et existent déjà. La mise en équipement des forages consommera de l'espace forestier et de l'espace agricole pour la réalisation des canalisations, et des bassins brise charge. Les superficies impactées sont négligeables au regard de des emprises totales de ces espaces à l'échelle de la commune. La surface de défrichement estimée est inférieure à 0,1 ha (comportant surface piste d'accès et PPI située en zone boisée). Cf annexe 12- Occupation des sols

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Oui Non

Est-il concerné par des nuisances lumineuses ?

Non Oui

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Non Oui

Est-il concerné par des nuisances lumineuses ?

Non Oui

Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?

Oui Non

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Non Oui

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Non Oui

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes dangereux ?

Non Oui

Risques

Après les analyses réalisées, l'eau délivrée par les forages est, conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Au besoin, un traitement des eaux pompées sera mis en place. Les sources de pollution à proximité des forages sont inexistantes. Des périmètres de protection seront mis en place autour des forages. (cf §6.4 et Annexe 8).

Emissions

Des engins de chantier circuleront pendant la phase travaux dont la durée est estimée à 3 mois. En phase d'exploitation, les déplacements de véhicules seront faibles et ponctuels et auront lieu que lors des travaux d'entretien du site.

Nuisances

Des nuisances sonores seront générées pendant la phase travaux. Ces nuisances seront faibles et limitées et les engins utilisés seront conformes aux normes en vigueur et lesières habitations sont situées à 300 m des forages.

Engendre-t-il des déplacements/des bruits ?

Engendre-t-il des nuisances sonores ?

T.O

Engendre-t-il des déplacements/des bruits ?

Engendre-t-il des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des déplacements/des bruits ?

Engendre-t-il des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des déplacements/des bruits ?

Engendre-t-il des nuisances sonores ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Afin de les protéger des nuisances, les forages seront équipés d'un regard de protection en béton avec capot de fermeture cadenassé.
- Des périmètres de protection immédiat seront matérialisés de 10 m x 10 m, délimités munis d'un portail d'accès.
- Cette clôture sera constituée :
 - D'un muret béton de 20 cm de hauteur construit à partir d'agglôs en U remplis de béton, d'une longueur d'environ 40 mètres.
 - D'un grillage rigide en acier galvanisé de couleur verte, d'une hauteur minimale de 1,8 mètres. Le grillage sera scellé dans le muret béton d'une longueur d'environ 40 mètres.
 - De poteaux en acier de couleur verte de 1,80 mètres de haut, scellés dans le muret béton.
 - D'un portail double vantaux (2,5 m de large et 1,80 m de haut) équipé d'une serrure avec 3 jeux de clés.
- La qualité de l'eau délivrée fera l'objet d'un suivi.
- Le projet sera conforme aux réglementations en vigueur.

7. **Atteinte à l'environnement (actuel)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est concerné par aucun zonage de milieu naturel sensible.

Les enjeux relatifs aux risques sanitaires et à la protection de la ressource font l'objet d'un avis spécifique conformément aux articles R1321-6 à R1321-10 et R1321-14 du code de la santé publique.

Les disponibilités en eau, les mesures de protection à mettre en oeuvre et la définition des périmètres de protection des captage ont fait l'objet de l'avis d'un hydrologue agréé en matière d'hygiène publique conformément à l'article R.1324-6 du code de la Santé Publique. De plus un dossier d'autorisation loi sur l'eau sera déposé et traitera notamment des incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement. Les mesures en phase travaux et en phase exploitation y seront décrites.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires		Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié	
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° 11° a), b), 12° 13° 22° 32° 38° 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Soit pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° 11° a), b), 12° 13° 22° 32° 38° 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : un plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
<input type="checkbox"/>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

De par sa nature, le projet améliorera le cadre de vie des habitants de la commune de PAPAÏCHTON.

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Engage-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

T.O

T.O

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 - Localisation générale du Bourg de PAPAÏCHTON et des forages existants (fond IGN 1/25000)
- Annexe 8 - Dossier de déclaration préalable des forages
- Annexe 9 - Prospection hydrogéologique sur PAPAÏCHTON - Sondage de reconnaissance- Rapport du BRGM
- Annexe 10- Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique
- Annexe 11 - Projet équipement forage
- Annexe 12- Occupation des sols dans la zone de projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

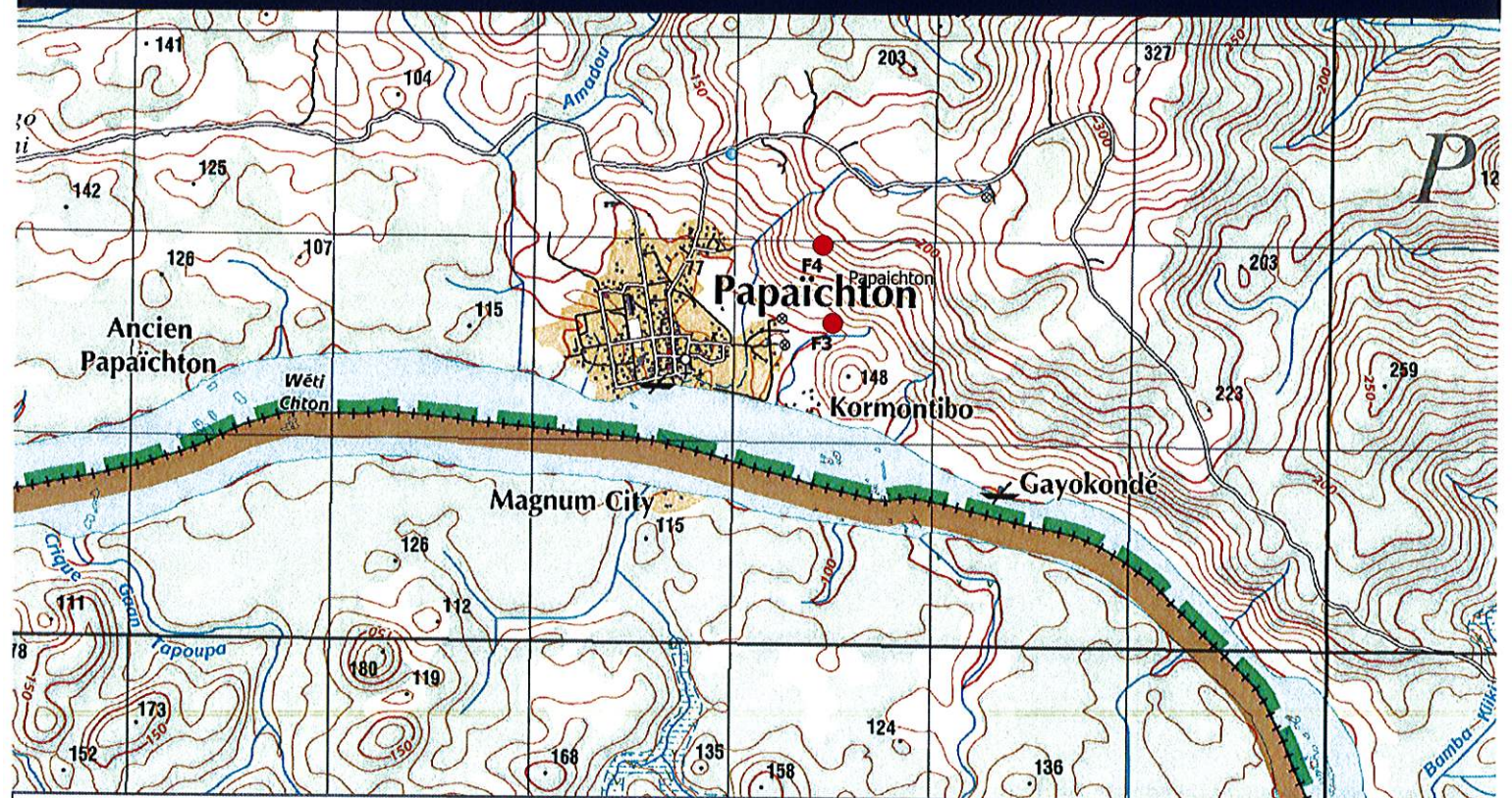
Fait à PAPAÏCHTON le 15 Juin 2020



Signature

Exploitation de deux forages F3 et F4 sur la commune de Papaïchton

Annexe 2- Plan de situation



Légende

● Localisation des forages à exploiter

